

ID: 031-213100324-20181219-DEL_77_2018-DE



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 77/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice: 29 Présents: 22 Votants: 27 Procurations: 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Décembre 2018.

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, SEIB-TAUPIN, JOUET, DELON, MARTIN.

PROCURATIONS		
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
Mme LLOUBERES	à	M. SANCHEZ
M. CASTAING	à	Mme GONZALEZ
M. FERTE J.	à	Mme SEIB-TAUPIN.
Mme FFRTF S	à	Mme JOUFT

ABSENTE EXCUSÉE : Mme LE GUIRIEC.

ABSENTS: Mme GARBIN.

SECRETAIRE: Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - Résidence le Clos d'Eos - Dénomination de voie

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a été saisie par la société CARRERE / SARL GOTHAM afin que la commune procède à la dénomination de la future voie de la résidence le Clos d'Eos, route de Seilh (2ème partie de la Résidence Alsona).

Sont proposés les noms de :

- Jacques Prévert
- Paul Verlaine
- Anatole France.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR VOTE :

Jacques Prévert : 12 voixPaul Verlaine : 10 voixAnatole France : 5

De dénommer la future voie de la résidence du Clos d'Eos : rue Jacques Prévert.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID: 031-213100324-20181219-DEL_77_2018-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2018

